Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260921-2026092101-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 11 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 09 21 01

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt et un septembre à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE Yves, CORREC Sylviane, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BARS Gilles (procuration à BELLEGOU Anne), BISSON Cyril (procuration à BEAUCAMP Martine), CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à RAISON Muriel), EVEN Olivier (procuration à LE SAINT Florence)

Monsieur Yves CARRÉ a été nommé secrétaire de séance**.**

PERSONNEL : RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2026

Madame Florence LE SAINT, Maire explique qu'un agent actuellement rédacteur principal de 2ème classe est promouvable au grade de rédacteur principal de 1ère classe.

Il y a donc lieu de fixer le ration d'avancement pour le grade mentionné.
Le dossier a reçu un avis préalable favorable du centre de gestion 22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide à l'unanimité , de fixer à 100 % le ratio pour le grade d'avancement mentionné

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

Le Secrétaire
Yves CARRÉ